

Négociation agricole à l'OMC

Position sur la Conférence ministérielle de Nairobi

15 - 18 décembre 2015

Bruxelles 3 décembre 2015

I. Un contexte international très différent 14 ans après le début du cycle de Doha

Des marchés agricoles internationaux différents, moins stables et moins crédibles

Contrairement à la situation de faibles prix qui régnaient sur les marchés agricoles internationaux lors du Cycle d'Uruguay et des débuts du Cycle de Doha, on a aujourd'hui une situation de prix en hausse, de forte volatilité des prix et un manque de confiance dans un marché agricole international

(libéralisation plus poussée et nouveaux sujets de libéralisation) et empêchent ainsi tout accord multilatéral, profitant d'un rapport de force qui leur est plus favorable au niveau bilatéral.

Le monde a changé

Les négociateurs de l'OMC font comme si les tensions sociales, le changement climatique et la dégradation de l'environnement n'existaient pas. Mais la réalité frappe à la porte de l'OMC: révoltes paysannes alarmes sur la fertilité des sols, pénuries d'eau, problèmes de santé, perte de biodiversité imposent de changer les règles mondiales du commerce. Elles doivent favoriser une relocalisation de l'agriculture et cesser de favoriser la concentration des moyens de production. Le modèle de l'agro-industrie qui se développe aujourd'hui marginalise les exploitations paysannes et familiales, utilise trop d'énergie fossile, en contribuant fortement aux GES. Face à ces réalités, les règles de l'OMC pour l'agriculture sont obsolètes et il est indispensable de les faire évoluer.

II. Ce que le gouvernement belge doit défendre dans les négociations de la ministérielle de l'OMC à Nairobi

- x **Les négociations doivent se conformer aux obligations de droits humains et être en cohérence avec des objectifs de sécurité alimentaire.**
Dans plusieurs rapports, le précédent Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation O. De Schutter a interpellé les États membres de l'OMC sur la vision dépassée de la sécurité alimentaire défendue au sein de l'OMC et les dangers d'une dépendance excessive des pays pauvres au commerce international¹. Les négociations actuelles doivent également tenir pleinement compte des obligations des États liées aux droits de l'homme et tenir les engagements pris au sein du Comité pour la sécurité alimentaire mondiale.
- x **Défendre avec des pays en développement (G33) l'espace politique de mener des politiques de sécurité alimentaire menant à l'élimination de la faim, y compris par les recours aux stocks publics**
Soutenir les producteurs alimentaires à bas revenus pour atteindre la sécurité alimentaire pour tous est une stratégie largement partagée par la communauté internationale. Une clause de paix de 4 ans a été instaurée depuis décembre 2013 sur les recours aux stocks

L'Inde, en tant que porte parole du G33, précisait encore que ses marges de manœuvre avaient été réduites par l'augmentation des prix, rendant les limites de la « boîte orange » trop contraignantes d'où le besoin d'avoir des prix administrés plus élevés pour l'efficacité des programmes.

x **Mécanisme de sauvegarde**

La Belgique doit défendre la mise en place d'un mécanisme de sauvegarde